

45

Commission permanente
Séance du 17 octobre 2022



Rapporteur : Mme MAINGUET-GRALL

33 - Insertion

Avancer dans ses projets - Association Familles actives au centre social de Fougères - Insertion sociale

Le lundi 17 octobre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. SOHIER (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 16 novembre 2020 et 26 avril 2021 relatives au soutien de l'action "avancer dans ses projets" au bénéfice de Familles actives au centre social de Fougères ;

Expose :

L'action de prévention "avancer dans ses projets" existe depuis 2013 et est bien ancrée sur le territoire. Elle permet aux femmes de s'émanciper, de garantir leur indépendance et de trouver leur place dans la société.

Après avoir constaté que de nombreuses femmes se valorisaient uniquement à travers leur rôle de mère, sans se préoccuper d'elles-mêmes, les professionnels du Centre social de Fougères ont souhaité organiser des ateliers autour du bien-être et de l'estime de soi, premier pas vers une insertion sociale, voire professionnelle pour certaines.

Les objectifs poursuivis sont les suivants:

- augmenter la confiance en soi, en valorisant l'image de soi et en favorisant la prise de conscience de ses potentialités ;
- redonner aux femmes les moyens d'agir sur leur vie et de faire leurs propres choix ;
- aider à l'ouverture vers l'extérieur et rompre l'isolement ;
- favoriser l'insertion socio-professionnelle ;
- sensibiliser aux problématiques de santé (pratique d'activités physiques).

Ces ateliers sont animés par la Conseillère en économie sociale et familiale (CESF) du Centre social avec le concours de différents spécialistes : socio-esthéticienne, sophrologue, professionnelle spécialisée dans l'accompagnement vers l'emploi. Deux éducateurs sportifs de l'Agence départementale sont intervenus pour animer des séances de sport (marche nordique) afin de donner le goût aux participantes de se remettre en mouvement.

Les partenaires mobilisés, à différents niveaux (co-animation et / ou orientation), sont multiples : Agence départementale et Centre départemental d'action sociale (CDAS), Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), COALLIA et l'Association pour l'action sociale et éducative (APASE).

Les bilans des années précédentes sont positifs : augmentation de la confiance en soi, ouverture vers l'extérieur, mise en lien avec les professionnels de l'insertion, modification des comportements avec du temps consacré pour soi.

Après analyse de la demande par les services, il est proposé à la Commission permanente de statuer sur l'octroi d'une participation de 1 000 € au bénéfice de Familles actives au Centre social de Fougères. En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet, le Département se réserve le droit de récupérer totalement ou partiellement la subvention versée.

Décide :

- d'attribuer une participation à hauteur de 1 000 € à l'association Familles actives au Centre social de Fougères pour l'action "avancer dans ses projets" au titre de l'année 2022. En cas de non-réalisation ou de réalisation partielle du projet, le Département se réserve le droit de récupérer totalement ou partiellement la subvention versée ;
- d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Familles actives au Centre social de Fougères, relative à ses actions en faveur de l'insertion, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 19 octobre 2022

ID : CP20220772